

# Un vent de contes tation en Haute-Saintonge

Les élus communautaires de Haute-Saintonge, rassemblés le 24 mars, ont décidé de créer une commission liée aux projets éoliens car l'inquiétude règne.

La commission pourrait porter le nom de l'association « Pas de Vent en Haute-Saintonge » ayant vu le jour il y a près de sept ans, lorsqu'un projet éolien devait s'implanter sur les territoires d'Allas-Bocage et de Nieul-le-Virouil. Cette fois-ci, c'est à l'échelle de la communauté de communes de Haute-Saintonge (CDCHS), que les élus décident de lutter contre ce dispositif. « Ce sujet ne doit pas rester sous silence, il y a trop d'enjeux et nous devons penser à l'avenir. Nous sommes élus d'une commune, nous sommes donc responsables. Nous avons besoin de savoir dans quel milieu nous allons vivre », déclare Raphaël Gorgeon, maire de Vanzac, qui le 24 mars dernier, a demandé la création de celle-ci. Vingt-trois élus se rassembleront pour dire non aux différents promoteurs éoliens. Si les raisons sont multiples (dévaluation immobilière à hauteur de 50 %, nuisances sonores et visuelles), il n'en est pas moins « que sur notre territoire, il n'y a pas de vent, donc il n'y a aucune raison d'implanter des éoliennes », déclare Claude Belot, président de la CDCHS. Nous risquerons d'être moins généreux avec les communes acceptant ces projets. Elles risquent d'avoir zéro... »

## Une population mécontente

Alors que le territoire ne cesse de se perfectionner quant au déploiement des énergies renouvelables (bois, géothermie, photovoltaïque), les éoliennes n'y ont pas leur place. « Depuis près de deux semaines, je reçois une population mécontente. Le sujet ne cesse d'être abordé, nous ne pouvons pas laisser la situation en l'état », ajoute Claude Belot.

Le prix de l'immobilier pourrait

également être dévalorisé, « il faut également protéger nos forêts, clame Michel Marty, l'édile de La Génétouze. Si l'on y installe des éoliennes, les problématiques liées à l'intervention des Canadiens n'en seraient pas des moindres. Je suis particulièrement contre. »

Si le président ne cache pas son engagement pour cette nouvelle commission, « qui permettra d'émettre un avis, d'être discuté en séance pu-



Depuis le 24 mars dernier, une commission relative aux projets éolien est créée au sein de la Communauté de Communes de Haute-Saintonge. © D.R.

blique lors des prochaines réunions », il n'en est pas moins que Laurent Nivard, maire de Saint-Bonnet-sur-Gironde, reste inquiet quant à de nouvelles implantations provenant notamment de la Gironde.

## « Les projets arrivent de tous les côtés »

« Le projet a été abandonné et suspendu par EDF, mais le sujet revient sur la table. Les promoteurs passent par la commune de Braud-et-Saint-Louis », déclare-t-il. La même problématique se dessine du côté de la Dordogne. « Les projets arrivent de tous les côtés. On n'y comprend plus rien et nous avons l'impression de voter pour rien », surenchérit le maire de Vanzac. Les difficultés rencontrées ne seront donc plus débattues au sein des différentes communes. Le problème est désormais communautaire. ■

Cheyenne Tyrakowski

## Les associations font appel aux communes

« Financièrement nous ne pouvons plus faire face à la Justice. Aujourd'hui, nous sollicitons le Département de la Charente-Maritime, la Communauté de communes de la Haute-Saintonge et les communes pour que toutes ces institutions prennent leur responsabilité », déclare Emmanuelle Camilleri, membre active de l'association Préserver notre paysage et notre habitat sans éoliennes. Seize communes ont été contactées par courrier (Châtenet ; Chauzac ; Chevanceaux ; Expiremont ; Jussac ; Le Pin ; Léoville ; Méri-gnac ; Mortiers ; Pommières-Moulons ; Saint-Germain-de-Vibrac ; Saint-Maigrin ; Saint-Médard ; Sousmoulins ; Vanzac et Vibrac). A l'heure actuelle, 2 350 euros ont été récoltés et des demandes de rendez-vous auprès du Département et de la communauté de communes ont été sollicitées.

## Deux procédures judiciaires en cours

Voilà maintenant huit ans que dure le combat. « Trois projets nous touchent particulièrement : ceux de Baignes, de Chantillac et de Messac pour un total de 16 éoliennes, ajoute-t-elle. Grâce aux différentes actions menées en justice par nos associations, nous avons réussi, jusqu'à présent, à contrecarrer l'installation de ces machines industrielles. » Celui de Messac passera prochainement en cours d'appel à Bordeaux et celui de Baignes au Conseil d'Etat. « L'argent est nécessaire quant aux frais d'avocat », précise Emmanuelle Camilleri.

## 23 maires au sein de la nouvelle commission

Vingt-trois élus haut-saintongeais représenteront leurs communes pour débattre des projets éoliens : Nicolas Morassutti (Montlieu-la-Garde) ; Laurent Nivard (Saint-Bonnet-sur-Gironde) ; Mattiazzo Lise (Bussac-Forêt) ; Jean-Pierre Bouchet (Saint-Quantin-de-Rançanne) ; Jean-Philippe Potier (Guitinières) ; Patrick Giraudeau (Montendre) ; Jean-Pascal Cartron (La Barde) ; Michel Marty (La Génétouze) ; Cyril Penaud (Saint-Sorlin-de-Conac) ; Raphaël Goergon (Vanzac) ; Jean-François Coue (Jussas) ; Philippe Meneguerre (Mé-rignac) ; Jeanne Blanc (Cercoux) ; Alain Laparlère (Bédenac) ; Emmanuel Fetsal (Chevanceaux) ; Christian Lavalette (Echebrune) ; Antony Letourneau (Mortiers) ; Jean-Claude Delut (La Clotte) ; Katia De Oliveira (Saint-Germain-de-Lusignan) ; Christophe Pavie (Nieul-le-Virouil) ; Bernard Seguin (Messac) ; Jean-François Mazzocchi (Saint-Dizant-du-Gua) ; Jean-François Perrier (Bran).